



Commune de Serrières-de-Briord

Lieu : Mairie de Serrières-de-Briord

Date de transmission de la convocation : 17 février 2023

Séance du conseil municipal du 24 février 2023 à 20 h 00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Daniel BÉGUET, Maire

Présents :

Mme Valérie BERNARD, M. David RENAUD, Mme Denise VOLLAT, M. Thierry LADREYT, adjoints

M. Mohammed BARBOUCHA, M. Serge BOURDIN, M. Tom CHRISTIN, Mme Christine CHURY, Mme Laure DE FILPO, Mme Sandrine MARILLET, M. Mathieu MONTESINOS, Mme Corinne SABONNADIÈRE, conseillers municipaux

Absents représentés :

Aucun

Absents :

Mme Bérangère LUCI, M. Pierre MENUT, conseillers municipaux

En préambule à la séance, les représentants de l'Association « La Foresterie », association ayant organisé en 2022 « l'Optimistic'Festival », sont venus faire le bilan de cette édition et répondre aux questions du Conseil Municipal.

Ils ont ensuite présenté le projet d'organisation pour l'édition 2023 qui se déroulera sur le site du Point Vert, du 1^{er} au 3 septembre 2023.

La capacité d'accueil de cette édition sera au maximum de 700 personnes. Un tarif préférentiel sera appliqué aux locaux et les approvisionnements pour le festival se feront localement.

Il est aussi indiqué qu'ils prendront en compte les nombreuses remarques, qu'ils ont reçues, concernant le niveau sonore lors de la première soirée de la précédente édition. La puissance sonore sera réduite.

Quorum

Le Président vérifie le nombre d'émargements sur la feuille de présence. Au moins 8 membres sont présents, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 13

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20 h 05.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Tom CHRISTIN est désigné à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2023
2. Délibération n°1 : Demande d'intervention de l'EPF pour acquisitions foncières
3. Délibération n°2 : Demande de subvention de la FFF pour vestiaires du Stade Jean CHRISTIN
4. Délibération n°3 : Demande de subvention de la Région pour la mise en place d'un abribus
5. Délibération n°4 : Modification du tableau des emplois permanents de la Commune
6. Informations et questions diverses : Travaux, Communication

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2023

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Élus présents lors du dernier Conseil Municipal et présents au Conseil Municipal du 24 février 2023 :

M. Daniel BÉGUET, Maire

Mme Valérie BERNARD, Mme Denise VOLLAT, M. Thierry LADREYT, adjoints

M. Mohammed BARBOUCHA, M. Serge BOURDIN, Mme Christine CHURY,
Mme Corinne SABONNADIÈRE, conseillers municipaux

Après avoir délibéré, les élus présents lors de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2023 approuvent à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil municipal.

Vote :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 5

2. Délibération n°1 : Demande d'intervention de l'EPF pour acquisitions foncières

Rapporteur : Daniel BÉGUET - Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une proposition d'une famille propriétaire d'un tènement immobilier en zone UA et UB, la commune pourrait acquérir ce bien afin d'organiser l'urbanisation de ce secteur soumis à une OAP dans le PLU approuvé en 2017. Une parcelle adjacente appartenant à une autre famille serait également soumise à cette acquisition afin d'optimiser le projet. Afin de concrétiser cette opération, il est proposé de travailler avec l'EPF de l'AIN (Etablissement Public Foncier) qui intervient pour le compte de la commune en acquérant les biens proposés. Le portage peut être soit de remboursement à terme de 4 ou 6 ans, soit de 4 à 12 ans par des annuités constantes.

L'estimation de la valeur des biens concernés par France Domaines se monte (pour les 2 biens) à 270 000 €.

Le Maire propose que le portage soit sur 12 ans avec remboursement par annuités constantes, les modalités concrètes seront fixées et délibérées dès prise en charge du dossier par l'EPF.

Monsieur le Maire propose également d'inviter, lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, des représentants de l'EPF de l'Ain afin d'informer le Conseil Municipal sur le fonctionnement de cette structure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité des suffrages exprimés :

- D'adopter le projet de demande de portage d'acquisitions foncières par l'EPF de l'AIN.
- D'autoriser le Maire à informer la CCPA de la saisine de l'EPF de l'AIN.
- D'autoriser le Maire à saisir l'EPF de l'AIN pour porter le projet foncier et proposer un cadre juridique et financier à cette opération.
- Dit que ce cadre juridique et financier sera présenté et débattu en Conseil Municipal dès réception.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette opération.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3. Délibération n°2 : Demande de subvention de la Fédération Française de Football pour les vestiaires du Stade Jean CHRISTIN

Rapporteur : Daniel BÉGUET - Maire

Monsieur le Maire rappelle l'objectif du projet qui est d'améliorer l'accueil des équipes de football, des arbitres et du public au stade Jean CHRISTIN. La commune souhaite déposer une demande d'aide financière à la Fédération Française de Football.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Auto-financement		100 000,00 €	68,12 %
Sous-Total 1		100 000,00 €	68,12 %
FFF	FAFA	18 803,66 €	12,80 %
Département 01	Equipements de proximité <400 000€ht	28 000,00 €	19,08 %
Sous-Total 2		46 803,66 €	31,88 %
Total HT		146 803,66 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité des suffrages exprimés :

- D'adopter le projet de travaux de rénovation-extension des vestiaires du stade Jean CHRISTIN à 146 803,66 € HT.
- D'adopter le plan de financement proposé.
- De solliciter l'aide de la Fédération Française de Football et du Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Délibération n°3 : Demande de subvention de la Région pour la mise en place d'un abribus

Rapporteur : Daniel BÉGUET - Maire

Monsieur le Maire rappelle que les arrêts de bus, lignes régulières ou scolaires, ne sont pas équipés d'abri pour les voyageurs. Il indique que La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut mettre en place des abribus aux couleurs de la région.

Le Maire propose que dans un 1^{er} temps soit équipé l'arrêt de bus scolaire « vallée bleue » avec implantation d'un abri sur la plateforme béton qui servait au tri sélectif. Cette dalle étant déjà construite, il ne resterait que la pose de l'abri à réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité des suffrages exprimés :

- De retenir l'arrêt de bus scolaire « vallée bleue » comme bénéficiaire de la pose d'un abribus financé par La Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- D'adopter le projet de demande de subvention auprès de La Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- D'autoriser le Maire à solliciter La Région Auvergne-Rhône-Alpes pour cette aide à l'installation d'un abribus.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5. Délibération n°4 : Modification du tableau des emplois permanents de la Commune**Rapporteur : Daniel BÉGUET - Maire**

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions propres à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'assemblée délibérante de la collectivité qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un accord a été donné à un adjoint d'animation pour exercer ses fonctions à temps partiel et il indique que le nombre d'enfants scolarisés en maternelle et fréquentant le restaurant scolaire augmente, il convient donc de restructurer ce service.

Le Maire propose d'augmenter le temps de travail d'un emploi d'adjoint d'animation au restaurant scolaire de 7 heures hebdomadaires à 9 heures hebdomadaires, ceci permettra de mieux accueillir et surveiller les enfants. En conséquence, le Maire propose de modifier le tableau des emplois permanents,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité des suffrages exprimés :

- D'accepter la proposition du Maire.
- De fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la commune tel qu'indiqué ci-après, à compter du 1^{er} mars 2023.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Administratif		
Secrétaire de mairie	1	Grade : adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Accueil de la mairie	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs
Service Technique		
Entretien voirie, bâtiments communaux et espaces verts	4	Cadre d'emplois des Adjointes techniques
Servie sanitaire et sociale A.S.E.M.	2	Cadre d'emplois des ATSEM

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Entretien des bâtiments communaux	1	Cadres d'emplois des Adjoints techniques 28h/35ème
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM – 24h45/35ème
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM – 19h50/35ème
Adjoint d'animation à l'école maternelle	2	Cadre d'emplois des adjoints d'animation – 24h45/35ème
Adjoint d'animation au restaurant scolaire	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation – 32 h/35ème
Adjoint d'animation au restaurant scolaire	1	Cadre d'emplois des adjoints d'animation – 14 h/35ème
Adjoint d'animation au restaurant scolaire	2	Cadre d'emplois des adjoints d'animation – 12 h/35ème
Adjoint d'animation au restaurant scolaire	4	Cadre d'emplois des adjoints d'animation – 9 h/35ème
Adjoint d'animation au restaurant scolaire	4	Cadre d'emplois des adjoints d'animation – 7 h/35ème

- D'autoriser le Maire à procéder à la déclaration de création de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

6 – Informations et questions diverses

6-1 Renforcement des canalisations de distribution en eau potable et travaux sur le réseau d'assainissement

Les travaux dans la Grande Rue ont débuté.

En raison de ces travaux, un plan de circulation a été mis en place :

. La circulation des poids lourds est interdite, une déviation est mise en place par Montalieu-Vercieu

. La circulation des véhicules légers est autorisée mais il est conseillé d'emprunter la rue du Pont, un alternat par feux tricolores a été mis en place dans la Grande Rue et la Rue du Centre.

. L'accès aux commerces reste possible.

. Le stationnement est interdit sur la Grande Rue entre la Rue de la Plantaz et la Rue du Verger.

Les travaux dans la rue du Centre et la rue de l'Industrie débiteront prochainement.

6-2 Restaurant Scolaire

Lors d'une réunion de la Commission Cantine, une demande avait été faite d'implantation d'un préau ou d'une avancée afin d'abriter les enfants en cas de forte chaleur ou de pluie. Un chiffrage pour l'implantation d'un auvent est en cours.

6-3 Projet de STEU (Station de Traitement des Eaux Usées)

Dans le cadre de la procédure de marché public, l'offre présentée par l'Entreprise PROFILS ETUDES a été retenue.

Une réunion de lancement pour les études de maîtrise d'œuvre a eu lieu en mairie en présence des services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

6-4 Site du Point Vert

Une opération de faucardage sera réalisée entre le 15 juin 2023 et le 14 juillet 2023.

Une société spécialisée dans ce genre de travaux a transmis un devis. Il est rappelé que les frais de cette opération seront pris en charge par notre Commune, la Commune de Montalieu-Vercieu et la Compagnie Nationale du Rhône, le montant à la charge de la Commune sera de 14 000 €.

6-5 Installation d'une antenne multi-opérateurs

Les travaux pour l'installation d'une antenne multi-opérateurs ont débuté. Cette antenne serait opérationnelle fin avril 2023.

Dans le cadre de cette installation, la création d'un réseau de fibre optique est lancée par un opérateur, des travaux seront réalisés dans la Rue de l'Industrie.

6-6 Stade Jean Christin : Réhabilitation des vestiaires

Dans le cadre des travaux pour la réhabilitation des vestiaires et l'extension de ceux-ci, il est rappelé que des entreprises locales ont été consultées.

Suite à la réception des devis, ceux-ci ont été validés.

Les travaux de terrassement débiteront fin février 2023.

6-7 Stade Jean Christin et Stade du Charmieux

Il est indiqué que des devis ont été demandés pour les travaux d'entretien des deux stades.

6-8 Salle des Fêtes

Un devis a été demandé pour le remplacement des huisseries de la Salle des Fêtes.

Divers aménagements sont à prévoir dans la Salle des Fêtes, la création d'un groupe de travail pourrait être envisagée.

6-9 Plan de prévention des risques

Monsieur le Maire informe que la Direction Départementale des Territoires de l'Ain a prescrit, le 9 janvier 2020, l'élaboration des deux Plans de Prévention des Risques sur huit communes du Bas Bugey. Un projet établi en janvier 2023 par les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Ain a été présenté et sera soumis à enquête publique dans les prochains mois.

6-10 Réouverture de la Boucherie

Suite à l'acquisition de gré à gré du fonds de commerce de boucherie charcuterie par M. CHEVILLARD et Mme GAGNEUX, la réouverture du commerce est prévue début avril 2023.

6-11 Bulletin municipal

Le bulletin municipal a été distribué.

La décision a été prise de ne pas concevoir de Petit Serriérois au Printemps 2023. De plus à partir de cette année, un Petit Serriérois sera établi au cours de l'été et le bulletin municipal en fin d'année.

6-12 Feu d'artifice

Le feu d'artifice aura lieu le samedi 22 juillet 2023.

Une première réunion d'organisation de ce feu d'artifice aura lieu en mairie le mardi 02 mai 2023 à 18 heures.

6-13 Commission des finances

Dans le cadre de la préparation des budgets 2023, la Commission des Finances se réunira le jeudi 16 mars 2023 à 17 heures.

6-14 Commission d'action sociale

Une réunion aura lieu le jeudi 30 mars 2023 à 17 h 30 afin de choisir le traiteur et l'animation pour le repas du 11 novembre 2023.

6-15 Matinée Nettoyage

La matinée « Nettoyage de la Commune » est fixée le samedi 03 juin 2023.

6-16 Forum intercommunal des associations

Un forum intercommunal des associations se tiendra au cours du mois de septembre 2023.

6-17 Manifestations pour l'année 2023

. Séance de cinéma en plein air : La date du vendredi 07 juillet 2023 a été retenue.

. Festival de piano itinérant : Ce festival aura lieu le mercredi 12 juillet 2023.

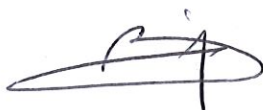
6-18 Fixation de la date du prochain conseil municipal

Le prochain Conseil Municipal se tiendra en Mairie le mardi 04 avril 2023 à 18 heures.

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du Conseil Municipal du 24 février 2023 à 23 h 00.

Serrières-de-Briord, le 24 février 2023

Daniel BÉGUET
Président



Tom CHRISTIN
Secrétaire

